DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IM

AVIS D'IMPÔT 2023 (AVISCFE)

RÉPUBLIQUE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes

FRANÇAISE TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Liberté Égalité Fraternité TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le

département, la région ou divers organismes

SCA SOCIETE DES EAUX DE MELUN

VEOLIA CENTRE COMPTABLE EAU FRAN

64 BD CARNOT

62000 ARRAS

Vos références	Votre situation				
Numéro fiscal : Référence de l'avis :	785751058 VF028 2396047638453	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	1 537 €		
Identification de l'entreprise redevable : (33)					
N° SIRET :	785751058 VF028	MONTANT A PAYER	1 537,00 €		
SCA SOCIETE DES EAUX DE MEL UN		Au plus tard le 15/12/2023	1 337,00 C		
Département :	77				
SEINE-ET-MARNE					
Commune:	079				
CHAMPAGNE SUR SEINE					
Lieu d'imposition :	0045				
RUE DE L AQUEDUC					
Numéro de rôle :	092				
Numéro d'obligation :	CFE39				
Établi à la date du :	06/10/2023				
Date de mise en recouvrement :	31/10/2023				
	Vatua malamant all na				

Votre paiement ou remboursement

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et a opté pour le paiement global. Vous n'avez par conséquent aucun paiement à effectuer au titre de cet avis.

Vos contacts

- => Par messagerie sécurisée : dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
- => **Par téléphone**: pour toutes questions d'ordre technique sur votre démarche de paiement en ligne au 0809 400 210* du lundi au vendredi de 8h à 19h30 (horaires de la Métropole)

Et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous => Sur place : Direction des Grandes Entreprises 8 rue Courtois 93505 PANTIN CEDEX. Accueil exclusivement sur rendez-vous sur impots.gouv.fr, espace "Contact et RDV" (pour le paiement de votre impôt) Tél : 01 49 91 14 30

RIB de la DGE : BIC-BDFEFRPPCCT / IBAN-FR65 3000 1009 3449 29 T0 5515 195

=> Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques

SIE MONTEREAU-FAULT-YONNE EQ. IFU 1 10 RUE ETIENNE THIBAULT 77875 MONTEREAU CEDEX

Tél.: 01 64 32 01 03

Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV »

* (Service gratuit + prix de l'appel)

Situa	ition dans une zone d'a				NON							(CFECCICMA)
		C	OTIS	ATIO	N FONCIÈI	RE D	ES	ENTREPRISE	S (1)			
1	Valeur locative des bier taxe foncière	ns passibles de		5 104			7	Total des réd	luction			
2	Dont la valeur locative d concernés par la révision)	8	Base après re	éduct		5 104	
3	Présence d'au moins ur parmi ces biens (3)	sence d'au moins un bien industriel ni ces biens (3)			OUI			Imposition sur la base minimum (9)				NON
4 Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)						1	10	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)				
5	Réduction pour création d'établissement (5)						11	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)				NON
6	Réduction artisans et au	utres (6)				1	12	Base minimu	m apı	plicable (9)		
Élé	ements de calcul (12)	Commune		Syndicats d communes				Intercommunalité (13)		Taxes spéciales d'équipement (14)		Taxe GEMAPI (15
13	Bases exonérées											
14	dont à effet sur la CVAE (16)											
15	Bases nettes							5	5 104	5 104	4	5 104
16	Rappel taux d'imposition 2022		%					26,29	%	6		
17	Taux d'imposition 2023		%			d	%	26,29	%	1,40400	%	0,18700
18	Cotisation 2023 avant lissage		·					1	342	71	1	10
19	Cotisation 2023 lissée (17)							1	342	71	1	10
20	Total des cotisations ex frais de gestion	onérées hors										
21	Total des cotisations exonérées lissées avec frais de gestion (17)							dont l'exonérati (16)	nt l'exonération a un effet sur la CVAE i)			
23	Total des cotisations 20 de la ligne 19	023 lissées			1 423	24	F	rais de gestion		47		
25	Total de cotisation for	ncière des entre	prises	s	'							1 470
		TAXE POUR	FRA	IS DE	CHAMBR	ES D	E	COMMERCE E	T D'II	NDUSTRIE		
26	Base d'imposition	5 1	04	27	Taux 2023	3		1,22	% 2	8 Cotisation avant lissage		62
29	Bases exonérées				Rappel tau 2022	ıx		1,22	% 3	1 Cotisation lissée (17)		62
32	Cotisation exonérée hors frais de gestion			33 Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)								
34	Frais de gestion (18)											5
35	Cotisation totale de ta	xe pour frais de	chan	nbres	de comm	erce	et (d'industrie				67

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)									
	36	Base d'imposition			37	Base exonérée			
Droit	38	Taux 2023		%	39	Rappel taux 2022		%	
additionnel à la CFE	40	Cotisation avant lissage			41	Cotisation exonérée hor gestion			
0.1	42	Cotisation lissée (17)			43	Cotisation exonérée liss frais de gestion (17)			
44	Total droits fixes (19)				45	Total de taxe pour frais chambres de métiers et l'artisanat			
46	46 Frais de gestion (18)								
47	47 Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat								

	TOTAL DE L'IMPÔT DÛ (TOTALIMPOT	DU)		
189	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (28)			
190	INFORMATION : Aides soumises au règlement de minimis (29)			
191	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (30)			
192	INFORMATION : Lissage 2017 de l'augmentation de cotisation (31)	+		/ an
193	INFORMATION : Lissage 2017 de la baisse de cotisation (32)	-		/ an
194	MONTANT DE VOTRE IMPÔT (lignes 25+35+47+61+69+84+95+119+154+160+175+182+188 si servies)	1 537 €		

La part de TSE indiquée ligne 19 attribuée à la Société du Grand Paris s'élève à : 12 €. La part de TSE indiquée ligne 19 attribuée à la Région Ile-de-France s'élève à : 14 €. Dans le cadre de la réforme des impôts de production de 2021, votre établissement industriel bénéficie d'une réduction de cotisation de 1 537 €.



La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger - spontanément ou au cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur » ou sur Oups.gouv.fr